

Rentrée Universitaire 2025/2026

AVIS AUX CANDIDATS CONVOQUES AU CONCOURS ECRIT D'ACCES EN 1ERE ANNEE DU CYCLE D'INGENIEUR D'ETAT

Dossier de Candidature à présenter le jour du concours

Les pièces doivent être remises sous une chemise cartonnée, qui doit porter le nom et le prénom du candidat, ainsi que son numéro d'examen affiché sur la liste des candidats convoqués au concours.

- La fiche de préinscription signée et à remettre avec le dossier ;
- Les photocopies : de l'attestation du baccalauréat et du relevé des notes du baccalauréat ;
- Les photocopies : des diplômes obtenus ou des attestations de réussite ;
- Les photocopies des relevés des notes de tous les semestres et de toutes les années universitaires
- Une photocopie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Une photo d'identité récente (à coller sur la fiche de préinscription)

Date du concours:

Matières / Durée (3H00)	<ul style="list-style-type: none">• Mathématiques• Physique• Chimie• Informatique
--	--

Règles à observer lors du concours

- 1. Les candidats doivent se présenter 30 Min avant l'heure d'examen.**
2. Les candidats sont tenus de respecter les amphis ou salles de leurs affectations.
3. Avant le début de chaque épreuve, les candidats doivent mettre la totalité de leurs affaires sur le côté des marches de l'amphithéâtre ou de la salle.
4. La table de travail du candidat lors du démarrage du concours ne doit comporter que :
 - OBLIGATOIREMENT : une pièce d'identité officielle (CIN, passeport, carte de séjour,..)
 - le questionnaire du contrôle
 - la ou les feuilles de réponses du candidat ainsi que les feuilles de brouillon fournies par les surveillants
 - de quoi écrire (crayons, règle, gomme à effacer, fluide correcteur 'blanco')
 - calculatrice (si permise).

-
5. Tous les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs avant le début de l'épreuve (Le téléphone portable ne peut, sous aucun prétexte, servir de calculatrice !).
 6. Toute sortie définitive de la salle avec remise de la copie (vierge ou pas) est interdite avant que ne se soit écoulé le délai de rigueur : soit 30 minutes précisément. Une fois les travaux de l'épreuve rendus, ils ne peuvent plus être repris par les candidats.
 7. Le silence absolu est requis dans la salle : toute communication entre candidats est interdite.
 8. Tout candidat qui désire quitter temporairement la salle doit en recevoir l'autorisation et être accompagné d'un surveillant. Un seul candidat à la fois pourra être autorisé à quitter la salle.
 9. Toute infraction relative à une fraude ou un copiage entraîne immédiatement la suspension de l'évaluation des candidats concernés.
 10. A la remise des copies aux surveillants, les candidats doivent obligatoirement signer le papier conçu pour cet effet.